

## CANAUX.

Les canaux du Canada ont été construits sur les lignes suivantes de navigation à l'intérieur, savoir :

1. Le Saint-Laurent et les lacs de l'ouest ;
2. L'Ottawa, jusqu'à la ville d'Ottawa,
3. Le Rideau d'Ottawa à Kingston,
4. Le Richelieu jusqu'au lac Champlain ;
5. Le canal Saint-Pierre, Cap Breton, N.-E.

### LE SAINT-LAURENT ET LES LACS.

Cette ligne de navigation s'étend depuis le détroit de Belle-Île, Terre-Neuve, jusqu'à Duluth, à la tête du lac Supérieur, sur un parcours de 2,384 milles anglais.

Les canaux qui se trouvent sur cette ligne sont ceux de Lachine, Beauharnois, Cornwall, Pointe Farran, Galops et Welland. Ils représentent un parcours total de 70 $\frac{5}{100}$  milles, et une chute totale de 536 $\frac{1}{2}$  pieds par le moyen de 54 écluses.

Le canal du Sault Sainte-Marie a été construit par les Etats-Unis et est situé sur le côté américain du fleuve. Il fait éviter les rapides dont il tire son nom, *Sault Sainte-Marie*, et unit, pour la navigation, les lacs Huron et Supérieur. Sa longueur est de 17 $\frac{1}{17}$  mille et sa chute de 18 pieds.

Le lac Supérieur est à environ 600 pieds au-dessus de la plus haute marée du Saint-Laurent, aux Trois-Rivières.

Pour le relevé des distances, et les sections de navigation depuis le détroit de Belle-Île jusqu'à Duluth, à la tête du lac Supérieur, voir l'Annexe No. 2, page 6, tableau A.

### ÉTUDES POUR L'AGRANDISSEMENT DES CANAUX.

Le rapport de 1871 mentionne la nomination, sous le grand sceau du Canada, en date du 16 novembre 1870, d'une commission chargée de faire enquête sur les meilleurs moyens d'améliorer notre système de canaux. Le 24 février 1871, la commission adressait au Secrétaire d'Etat un rapport contenant ses recommandations à cet égard.

Entre le lac Supérieur et le point où se fait sentir la marée, la commission fixe à 12 pieds la profondeur de l'eau dans chaque écluse de 270 pieds de long sur 45 de large, le fond du canal devant avoir 100 pieds de large et au moins 1 pied de profondeur au-dessous des seuils des écluses.

Pour le canal projeté de la Baie Verte, les mêmes dimensions ont été fixées, à la condition d'avoir 15 pieds d'eau sur les seuils. Les améliorations recommandées pour la navigation de la rivière des Outaouais sont limitées à la distance comprise entre le confluent de cette